

FONCTIONNEMENT DU PÔLE RESSOURCES DE LA CIRCONSCRIPTION DE
LYON 4 - CALUIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

CONTEXTE DE CRÉATION / TEXTES DE RÉFÉRENCE DES PÔLES RESSOURCES

- *Circulaire n°2014-107 du 18/08/2014* qui instaure les pôles ressources de circonscription. « *Un pôle ressources dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants[...] L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressources, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge.* »

POURQUOI UN PÔLE RESSOURCES DE CIRCONSCRIPTION ?

Quels sont les objectifs du pôle ressources ?

Il s'agit de :

- Répondre aux scolarisations difficiles qui se manifestent dans les écoles,
- Accompagner aussi bien les élèves, leurs familles, les enseignants et l'équipe éducative dans les difficultés qu'ils rencontrent.

Quand le pôle ressources peut-il être saisi ?

- Le pôle ressources ne peut pas être saisi en première intention.
- Les équipes d'école doivent dans un premier temps avoir mobilisé les ressources internes à l'école (rencontre famille, mise en place adaptations en classe / dans l'école, réflexions en équipe pédagogique, sollicitation du RASED, équipe éducative ou de suivi de scolarisation - si élève avec dossier MDPH)

Pour quels types de situation les équipes d'école peuvent-elles interpellier le pôle ressources ?

Lorsque la scolarisation d'un enfant se montre difficile :

- La situation scolaire de l'enfant n'évolue pas, malgré des aménagements, aides et adaptations déjà mis en place dans la classe et dans l'école.
- Les difficultés perdurent dans le temps,
- La situation est bloquée, les relations avec la famille sont conflictuelles.
- Lorsqu'il y a des mises en danger de l'élève concerné et/ou d'autres élèves.
- Lorsqu'il y a des mises en danger de l'enseignant(e) et/ou des autres adultes.
- Quand les modalités de scolarisation ou d'orientation sont à réinterroger.

Quelles sont les missions du pôle ressources de circonscription ?

1/ Développer la connaissance entre les acteurs

- Développer un cadre de travail partagé entre différentes institutions qui n'ont pas au départ « une culture » commune pour une coopération dans un objectif commun

2/ Soutenir les enseignants ou équipes, les enfants en souffrance à l'école et leur famille (dans la mesure des compétences et moyens des membres du pôle)

- En prenant appui sur les regards croisés de professionnels d'institutions différentes, afin de viser une approche globale des situations.
- En faisant émerger, au cours des échanges, des pistes d'action nouvelles, notamment pédagogiques, organisationnelles, d'accompagnements, en fonction des partenaires sollicités.

La fonction de l'enseignant pôle ressources ne se substitue pas à celles des autres enseignants spécialisés (RASED, ERSH ...) qui sont aussi des personnes ressources.

Qui sont les membres du pôle ressources ?

1/ Les membres du pôle ressources « plénier »

Institution	Services	Fonction
Éducation Nationale	1 ^{er} degré	Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) chargé de circonscription
		Enseignante spécialisée coordonnatrice pôle ressources de circonscription
		Conseillers pédagogiques de circonscription (CPC)
		Psychologues de l'Éducation Nationale - RASED
		Enseignants spécialisés chargés des aides pédagogiques - RASED
		Enseignants spécialisés chargés des aides relationnelles - RASED
		Directeurs/trice d'école
	1 ^{er} et 2nd degré	Médecin scolaire
		Infirmière scolaire
		Conseillère technique de service social scolaire ou son représentant (AS scolaire)
		Enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH)
	2nd degré	Directrice de SEGPA
Métropole	MDM	Cheffe de service social
CH le Vinatier	POP	Pédopsychiatre et/ ou Infirmière et/ ou Psychologue et/ ou AS
ESMS	SESSAD Aline Renard	Cheffe de service du SESSAD ou son représentant
	IME Espérelle	Directrice de l'IME ou cheffe de service ou son représentant

Quelle fréquence de réunions ?

Les réunions « PLÉNIÈRES » de pilotage, avec tous les partenaires se déroulent 2 fois dans l'année (en début et en fin d'année), pour :

- Apprendre aux partenaires à se connaître
- Envisager les collaborations réciproques
- Fixer la feuille de route, les modalités de fonctionnement
- Analyser les besoins du territoire
- Mesurer et réguler les actions du pôle ressources

La réunion plénière de fin d'année sera l'occasion de faire un retour d'expérience du fonctionnement du pôle ressources de circonscription. Elle permettra de faire le point sur les situations étudiées et sur les éventuelles modifications à apporter au dispositif des réunions.

Elle sera aussi l'occasion de fixer des pistes de travail, de réflexions pour l'année scolaire suivante.

2/ Les membres des « cellules de veille » du pôle ressources

Afin de garder une cohérence de groupe et ne pas éparpiller les réflexions, le groupe de participants aux cellules de veille n'excédera pas 15 personnes.

Institution	Services	Fonction
Education	1 ^{er} degré	Inspectrice éducation nationale : Noëllie GOULEFER
		Coordinatrice pôle ressources : Laure SEVENIER
		CPC : Isabelle LAVERDET ou Sandrine FARGIER
		1 Enseignant spécialisé chargé des aides pédagogiques ou relationnelles Sara MASA, Carole BOUDY, Stéphanie THIERRY (aide pédagogique) Emmanuel PETIT ou Margaux FEVRE (aide relationnelle)
		1 Psychologue éducation nationale Cécile DEBROSSE ou Valérie PLOUZEAU
		1 Directeur/trice d'école
Nationale	1 ^{er} et 2nd degré	1 Médecin scolaire et/ ou 1 infirmière scolaire
		Conseillère technique de service social scolaire Céline Saulnier-Constant AS scolaire: Blandine DEBILLY
		1 Enseignant référent Pascal COLON, Pierre BERTRAND ou Franck BEBIN
		2nd degré Directrice de SEGPA : Anne-Marie LEON
CH Le Vinatier	POP	AS : Diane REMY ou Corinne BOUDAUD
Métropole	Service social	Prune PAHUD-BUSSY
DEAT 69	PCPE	Nadège JONNERY ou Charlotte LARDEUR
ESMS	SESSAD	Cheffe de service du SESSAD : Pétronille GODET
	IME L'Espérelle	Directrice de L'IME ou cheffe de service ou son représentant Nathalie CELANI MANTECA ou Claire GANNAZ

Quelle fréquence de réunions ?

Les réunions des cellules de veille s'organisent avec les partenaires qui pourraient le mieux répondre aux besoins des élèves et des équipes, pour étudier les situations d'élèves / d'enseignants / de classes remontées à la circonscription

Ces réunions réunissent les partenaires au cas par cas, en fonction des besoins identifiés.

Qui pilote, anime les réunions du pôle ressources ?

- L'IEN de circonscription pilote et anime les réunions plénières du pôle ressources.
- La coordonnatrice du pôle ressources organise et anime les réunions de cellule de veille.

Quel protocole de fonctionnement dans le cadre du pôle ressources de circonscription ?

Un élève présente des comportements inappropriés

NIVEAU 1 : AIDES DANS LA CLASSE / DANS L'ÉCOLE

NIVEAU 1.1 : AIDES EN CLASSE

- Observations
- Diagnostic initial
- Différenciation
- Aménagements pédagogiques

Proposition APC

Rencontre enseignant-famille

NIVEAU 1.2 : AIDES DANS L'ÉCOLE

- Regards croisés sur la situation de l'élève en conseil de cycle élèves en difficulté.
- Mise en œuvre d'un projet d'accompagnement (PPRE, PAP, PAI, ou PPS)

- Demande de concertation au RASED pour croiser les regards, identifier les points d'appui de l'élève et pistes de travail. *Annexe 7*
- Eventuelle mise en œuvre d'un projet d'aide spécialisée : à dominante pédagogique, rééducative ou intervention du psychologue EN
- Régulation des projets spécialisés : rencontre RASED / enseignants

Aide d'un conseiller pédagogique pour les aménagements.

Liens avec la PMI ou la santé scolaire

- Equipe éducative avec partenaires
- ou équipe de suivi de scolarisation avec l'Enseignant référent SH

- Si - Les aides à l'école sont insuffisantes,
- La communauté scolaire est très perturbée par les comportements de l'élève
 - La situation est fragile ou est bloquée avec la famille.

NIVEAU 2 : A LA CIRCONSCRIPTION - SAISINE DU PÔLE RESSOURCES PILOTÉ PAR L'IEN

- => Par voie électronique à l'attention de la coordonnatrice du pôle ressources en copie à l'IEN.
- La famille est informée par l'école de la saisine du pôle (document écrit remis, avec explications orales)

NIVEAU 2.1 : INTERVENTION DE LA COORDONNATRICE DU PÔLE MANDATÉ PAR L'IEN À L'ÉCOLE

- Rencontre enseignant et direction
- Recueil des premiers besoins de l'équipe d'école, ou évaluation de ses besoins avec elle.

Rencontre avec la famille

Sollicitation des partenaires internes EN (RASED, AESH, ERSH), ou, si besoin, externes à l'EN (soignants, périscolaires ...)

- Observations de l'élève avec / ou sans appui CPC, CPC ASH, RASED
- Analyse de la situation scolaire en équipe
- Propositions de nouvelles dispositions pédagogiques si elles émergent.

NIVEAU 2.2. RÉUNION DE LA CELLULE DE VEILLE DU PÔLE RESSOURCES

- Réunion des membres Education Nationale (IEN, CPC, coordonnatrice, directeurs d'école, membres RASED, service médico-social scolaire, ERSH ...)
- + des professionnels extérieurs (établissements et services médico-sociaux, sociaux, sanitaires, municipaux...) qui peuvent apporter des éclairages et réponses à la situation de l'élève

- Synthèse des constats et observations.
- Analyse des besoins prioritaires de l'élève, de sa famille, et de l'équipe.

- Propositions de pistes pédagogiques, d'aménagements, d'accompagnements complémentaires autour de la situation de l'élève.
- Rédaction de « pistes de travail » présentées ultérieurement à l'école et la famille par la coordonnatrice
- Suivi des situations par la coordonnatrice

Si la situation à l'école ne s'améliore pas : Passage de relais à la cellule ASH de la DSDEN par l'IEN.

NIVEAU 3 : LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE - CELLULE ASH

Rencontre famille par les IEN ASH, médecin et AS conseillers techniques de la DSDEN, voire par le DASEN A.

Proposition de parcours scolaires possibles au regard de la situation de l'élève (nouvelle affectation, aide à la constitution de dossiers...)

Liens avec la MDMPH et l'ARS

Mise en place d'accompagnements médico-sociaux de transition.

Comment les membres de la cellule de veille analysent-ils la situation ?

La coordonnatrice rédigera une fiche descriptive de la / des situations qui seront étudiées à la réunion.

Le jour de la réunion :

- Présentation de la situation, synthèse des observations et constats par la coordonnatrice du pôle.
- Questions des participants autour de la situation.
- Analyse des besoins prioritaires de l'enfant, sa famille, de l'équipe d'école.
- Propositions de pistes d'aménagements, d'accompagnements complémentaires, ... qui seront rédigées par la coordonnatrice. Le document est ensuite présenté en retour à la directrice, aux parents et à l'enseignante.

Quel suivi des situations ?

La coordonnatrice du pôle :

- Restitue les pistes de travail auprès de l'école et des familles.
- Assure le suivi des situations en prenant régulièrement attache auprès des équipes d'école afin d'évoquer l'évolution de l'enfant, répondant au plus près aux sollicitations des enseignants et directeurs.

CADRE ÉTHIQUE

L'information aux familles de la saisine du pôle ressources par l'école

Les responsables légaux de l'enfant concerné seront informés du projet de saisine du pôle ressources dans le cadre d'une rencontre directe enseignant et / ou directeur, ou d'une équipe éducative. Un document expliquant ce qu'implique la saisine du pôle ressources leur sera transmis.

La confidentialité des propos durant les réunions de la cellule de veille

- Seules les informations nécessaires à la compréhension et l'étude de la situation seront partagées
- Chaque participant reste sur son champ professionnel, le cadre de sa mission.
- Chaque participant s'engage à garder pour lui la teneur des échanges.

L'information de l'existence et des compétences du pôle ressources aux équipes d'école

Les documents transmis aux directeurs à l'attention des enseignants (organigramme, plaquettes...) seront présentés en conseil des maîtres. Il est important de préciser que :

- Le pôle ressources n'a pas vocation à faire pression ou trouver des places sur les structures médico-sociales.
- Les membres du pôle ressources (hors éducation nationale) apporteront leur aide concrète dans la mesure de leurs moyens (Ex : visite de structures médico-sociale, entretien de parents avec des professionnels, accompagnement de la famille dans la réflexion avant un montage de dossier MDPH auprès de l'enseignant référent ...)

Lors du contact avec l'école, la coordonnatrice pôle ressources précisera clairement ces 2 points.